

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Finam au chevet des PME

DE très petites entreprises pourront désormais recevoir un financement de la part de la Financière africaine de microfinance (Finam). Un accord à ce sujet a été scellé lundi à Libreville, entre cette entreprise de microfinance et le ministère des Petites et moyennes entreprises.

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Faciliter l'autonomisation des populations économiquement faibles. Tel est l'objectif de l'accord signé lundi dernier à la Chambre de commerce de Libreville par la Financière africaine de microprojet (Finam) et le gouvernement, via le ministère du Commerce, des Petites et moyennes entreprises et de l'Industrie. En ligne de mire, le financement des acti-

vités génératrices de revenus en faveur des groupements associatifs et de très petites entreprises. Grâce à cette subvention, les groupements associatifs pourraient participer, à travers leurs efforts de création de revenus, à une inclusion financière pouvant prendre en compte toutes les couches sociales du pays. Le financement des projets se fera après une rigoureuse sélection. "Les critères de choix des bénéficiaires peuvent vous paraître, à première vue, très sélectifs, voire très contraignants. Mais vous comprendrez que derrière ces mesures, il y a la volonté conjuguée du ministère et de la Finam de tout mettre en œuvre pour la réussite de ce partenariat, qui revêt pour toutes les parties prenantes une importance capitale", a indiqué le directeur général de la Finam, Léonard Gassre.

Finam avait favorablement accueilli l'initiative de ce partenariat initié par la direction générale de la Lutte contre la pauvreté. Cette collaboration



L'ex-ministre des PME, Jean-Marie Ogandaga, et le directeur général de la Finam signant le protocole d'accord.

avec le gouvernement avait déjà permis d'organiser, en mars dernier, un atelier de formation sur le financement des groupements associatifs.

Les participants avaient pu y acquérir les outils de gestion sur la promotion des produits destinés à la vente, le maintien et la sécurité du

capital investi dans l'entreprise. Cette structure financière compte, à ce jour, plus de 112 000 clients.

Fanaf 2020: le Gabon peaufine sa préparation

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Dans le cadre de la tenue à Libreville, en février 2020, de la 44e Assemblée générale de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (Fanaf), la Fédération gabonaise des sociétés d'assurances (Fegasa) a signé, le 28 novembre dernier, une convention de partenariat avec 14 structures hôtelières de la capitale. Parmi ces entités, Radisson Blu, Park inn, Ré-Ndama, Étoile d'Or London, les Résidences hôtelières Nomad, l'Hôtel Triomphal, l'Hôtel Empereur, l'Hôtel Onomo, l'Hôtel Adagio et l'Hôtel Hibiscus de Louis. L'accord de principe a été formalisé dans le cadre d'une convention de partenariat liant la Fegasa aux 14 entreprises hôtelières retenues, parmi les 20 initialement recensées. À travers ce document, ces structures s'en-

gagent à fournir une prestation hôtelière de qualité, à des tarifs préférentiels et des modalités d'accueil avantageuses, dans un cadre sécurisé.

Environ 1500 personnes sont attendues pour l'événement, et le comité d'organisation attend de ces hôtels la mise à disposition de leurs meilleurs services, un personnel d'accueil maîtrisant en plus, outre le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Chaque année, la Fanaf se retrouve dans un pays pour tenir son assemblée générale, à l'issue de laquelle certaines résolutions sont prises, pour la bonne marche de l'organisation. "Il ne saurait avoir d'événement si nous ne sommes pas capables d'héberger l'ensemble des participants qui arrivent. Donc, c'est la poursuite des négociations que nous avons menées jusque-là (...)", a souligné le vice-président du comité d'organisation, Alain Michel Massoussou.

Sécurité alimentaire : marchés par terre, attention danger !

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Pour une meilleure préservation de la santé des consommateurs de la capitale gabonaise contre les risques d'exposition aux denrées avariées, les autorités municipales ont lancé dernièrement une opération ayant abouti à la mise hors des circuits commerciaux de plus de 300 produits. Par la même occasion, des commerçants présumés véreux – qui accusent plutôt les grossistes qui les approvisionnent –, ont été présentés au parquet de Libreville. Ainsi, ont été retirés des rayons, boîtes de lait non sucré, tomates, biscuits, jus gazeux, couches pour nouveau-nés et autres produits cosmétiques. Cependant, ce genre d'action devrait être élargi aux marchés dits par terre, qui inondent la plupart des villes du Gabon. Il s'agit d'espaces commerciaux présentant des problèmes d'hygiène.



Des aliments vendus à même le sol dans un marché de la capitale.

Le marché de Mont-Bouët, le plus grand du pays, est un cas préoccupant. Et pour cause, les Librevillois, entre autres, effectuent leurs courses sur cet espace où certains aliments sont écoulés dans des conditions parfois répugnantes. Que ce soit des légumes, du poisson ou des fruits, de nombreuses denrées sont exposées à même le sol,

à proximité des tas de déchets. Quant à la viande proposée à la clientèle, sa conservation laisse à désirer.

Du pain sur la planche donc, pour les autorités municipales et toutes les administrations opérant dans le domaine de la sécurité alimentaire, qui doivent davantage faire montre de rigueur.